

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 81
 COMPTE POSTAL : 5899 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
 CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3° page	1 fr. 25
» 2° page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La reconnaissance britannique des Soviets. La difficile succession de Lénine. — Le reprise des relations commerciales avec la Russie; un cas à méditer. — L'abolition de la loi de 8 heures en Allemagne. — Les Comités d'experts à Berlin: la prospérité du Reich est réelle.

La Russie est, à nouveau, dirait-on, au premier plan de l'actualité. La reconnaissance, désormais effective, des Soviets par l'Angleterre et d'autre part la mort de Lénine sont les raisons de ce renouveau d'actualité. Il faut bien reconnaître que la succession de Lénine soulève un problème d'une intense gravité.

Nul, parmi les lieutenants du leader bolchevik, ne paraît qualifié sans conteste pour hériter de ses fonctions. A vrai dire, Lénine fut un dictateur intégral, c'est-à-dire qu'il imposa ses directives et sa volonté jusqu'à ses collaborateurs immédiats.

Lui paraît, la discorde et les rivalités envahirent tous les rouages du parti communiste. En fait, la lutte a commencé voici un an, quand Lénine malade cessa de tout régenter.

Pourtant, cette lutte resta sourde. Dans le Politburo (bureau politique) du Comité central du parti communiste) deux tendances apparurent. Les uns préféraient continuer la tradition et la loi de Lénine, et ils obéissaient au triumvirat Zinoviev, Kamenéev, Staline.

Les autres, qui formaient l'opposition, obéissaient à Trotsky. Une des idées de l'opposition était de donner au parti communiste une organisation plus libérale, et en particulier de confier au vote le choix des administrateurs.

Le triumvirat, appuyé sur ce qu'on nomme la vieille garde de Lénine, redoutait au contraire d'introduire des divisions électORALES dans le sein du parti. Il fonda son opinion sur le conseil de Lénine lui-même: « Entourez le parti à l'extérieur d'un mur inviolable; et à l'intérieur, gardez-vous de vous diviser. »

Aujourd'hui la querelle est aiguë, et les deux partis sont en présence.

Peut-être même le conflit dégènera-t-il avant longtemps en guerre à outrance entre les deux fractions rivales. Qui l'emportera finalement? On ne saurait le prévoir.

La seule constatation qu'il importe aujourd'hui de faire, c'est l'impossibilité qu'éprouvent les héritiers de Lénine à répartir sa succession. N'est-il pas fort instructif ce spectacle de communistes enragés — qui par définition ne devraient avoir qu'un souci: l'intérêt commun — et qui s'entredéchirent par ambition comme de vulgaires politiciens bourgeois?

Nous exprimions l'autre jour cet avis que l'heure ne semblait pas encore avoir sonné d'une reprise de relations avec les Soviets: relations politiques, ni simplement commerciales. La raison? La sécurité sous toutes ses formes fait encore défaut sous le régime soviétique.

Voici un fait qui confirme amplement l'opinion que nous formulions. Un des plus importants Konzern allemands, celui qui est contrôlé par Otto Wolff, avait, en 1922, signé un accord avec le gouvernement soviétique.

Une compagnie russo-allemande de commerce était fondée au capital de 800.000 roubles-or, moitié capital allemand, moitié capital russe. Elle devait importer en Russie des produits métallurgiques et en exporter des matières premières.

Celui-ci avait reçu de Moscou l'ordre d'annuler les contrats conclus, de payer les indemnités nécessaires et de partir pour Londres dans la quinzaine.

En rapprochant ces faits, on reconnaît aisément le vif désir, à Londres, de profiter de l'échec des Allemands et de la rupture des négociations avec Paris pour prendre à Moscou la place abandonnée.

Maintenant, il n'est pas très sûr que les Anglais eux-mêmes ne finissent par voir s'évanouir leurs espérances commerciales avec la Russie!

Par une ordonnance-loi, en date du 21 décembre, l'Allemagne vient d'abolir pratiquement la loi de 8 heures pour l'industrie allemande.

Il n'est pas inutile d'apporter quelques précisions sur la nouvelle législation établie concernant la durée du travail en Allemagne.

Déormais, le patron a le droit de faire travailler ses ouvriers, pendant 30 jours par an à son choix, deux heures de plus par jour, soit 10 heures. Il est tenu de consulter son conseil d'entreprise, mais il n'est pas obligé de se soumettre à son avis.

De même, le patron peut, après une consultation analogue, augmenter d'une heure la journée de travail des femmes et des enfants et deux heures celle des hommes, pour les travaux de surveillance, de nettoyage et d'entretien nécessaires à la marche régulière de l'entreprise, pour les travaux d'où dépend la reprise ou le maintien de l'exploitation, pour les travaux de chargement ou de déchargement des bateaux ou des wagons et pour les travaux de cet ordre.

La récupération des heures perdues est autorisée, sans aucune consultation. D'autre part, les contrats collectifs peuvent porter la journée de travail de 8 à 10 heures.

Enfin, la durée du travail peut être augmentée dans des limites pour les travaux urgents qui sont destinés à empêcher des matières premières de se perdre ou la fabrication d'un produit d'échouer.

L'imprécision des termes, la souplesse de la nouvelle ordonnance permettent aux producteurs allemands de demander à leur malade d'œuvre un effort presque illimité. Ainsi, le Reich à sa disposition, pour une période de tension internationale, un outil de travail forcé.

Quant à ses fonctionnaires, il leur impose les prescriptions impératives d'une circulaire qui pose en principe que « tout fonctionnaire a le devoir de consacrer au Reich son entière force de travail. Il doit exécuter les travaux qui lui sont confiés ponctuellement et sans égard aux heures de service fixées régulièrement. »

La durée du service est d'au moins 54 heures par semaine. Le travail supplémentaire ne donne droit à aucune rémunération. Tels sont les principes. Telles sont les règles du travail en Allemagne.

Pour un pays qui veut se reconstituer, pour un pays qui veut se relever, y a-t-il des règles meilleures, y a-t-il des principes plus salutaires? Certes, on ne saurait blâmer le Reich de vouloir sa restauration.

Mais est-il admissible que ce soit la classe ouvrière allemande qui fasse tous les frais de cette restauration? Est-il surtout acceptable que l'Allemagne se moque ainsi de la loi de 8 heures, alors que le principe de celle-ci a été arrêté par le Bureau International du Travail?

Il est vrai que, à l'heure actuelle, la France seule respecte cette législation! La visite des comités d'experts à Berlin, invite à examiner une fois de plus la situation de l'Allemagne.

Nous n'avons cessé d'affirmer, malgré toutes les déclarations de misère du Reich, que l'Allemagne n'était nullement dans la détresse qu'elle affichait et qu'il n'y avait pas lieu, par conséquent, de lui accorder de moratorium.

Les faits viennent confirmer cette appréciation. Pendant de longs mois, la débâcle du mark, et le bouleversement qu'elle a provoqué, a pu faire illusion sur la vraie situation allemande.

manière, annulé toutes leurs dettes, tant extérieures qu'intérieures. La vente à l'étranger de marks sur une grande échelle, a eu pour effet de rendre les Allemands possesseurs de dollars, de livres, de devises étrangères, non dépréciées, alors que leur mark perdait toute valeur.

A l'intérieur, l'Etat se trouve pratiquement libéré de toute dette, puisque celle-ci est libellée en monnaie toute dépréciée. Il en est de même des entreprises industrielles ou sociétés fondées par obligations: celles-ci ont pu être rachetées à vil prix ou presque. Bref, l'industrie a pu, d'une façon générale, amortir entièrement ses frais d'installation.

En somme, le pays n'a plus à assumer la charge de dépenses militaires, ni celle de la dette; tous les impôts peuvent donc être plus réduits qu'en tout autre pays; quant à l'outillage économique, il a connu depuis la guerre un essor considérable dont le capital est en définitive amorti.

Comment dans ces conditions, la situation de l'Allemagne ne serait-elle pas prospère? Comment pourrait-on douter de son avenir? Sans doute, une telle politique de facilité n'a pas été sans laisser des victimes!

Mais, ce qui avant tout nous importe, à nous, c'est le Reich, considéré comme une individualité, c'est le pays et sa richesse d'ensemble. Or, de ce point de vue, il est manifeste que l'Allemagne se trouve dans la position d'une nation absolument neuve et qui, de plus, n'aurait pas à pourvoir aux dépenses d'établissement de son outillage économique.

Au total, la preuve est faite à nouveau que l'Allemagne peut payer. M. D.

INFORMATIONS

EN ALLEMAGNE

Les chemins de fer allemands deviennent indépendants.

La création d'une entreprise indépendante chargée de l'administration et de l'exploitation des chemins de fer a principalement pour but de donner plus de liberté dans l'établissement du budget des chemins de fer et faciliter l'obtention de crédits.

On déclare expressément, dans les milieux autorisés, qu'il ne s'agit pas de frayer la voie à une entreprise privée. D'un autre côté, la transformation projetée ne portera nullement atteinte aux dispositions du traité de Versailles.

M. von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Le président Ebert a signé le décret de nomination de M. von Hoesch comme ambassadeur à Paris et de M. von Keller comme ministre à Bruxelles.

Le nouvel ambassadeur est âgé de 42 ans, il est déjà passé à l'ambassade d'Allemagne à Paris en 1919. Il y est revenu en 1921 avec le titre de conseiller. Il a rempli, en outre, des fonctions diplomatiques à Londres, Madrid, Constantinople, Sofia, Christiania et Pékin.

Un avion français forcé d'atterrir.

Un avion militaire français a atterri, en plein champ, entre Ladenbourg et Iversheim, par suite d'une panne de moteur. L'appareil était monté par un sergent et un caporal, appartenant au centre d'aviation de Mayence. Ils ont été dirigés sur leur garnison.

Le mouvement militaire en Prusse.

Selon le rapport lu au congrès des représentants des sociétés militaires de Prusse orientale, le nombre de celles-ci est de 617 avec 68.000 membres. Le congrès a exprimé ses remerciements au commandant de la 1re division, pour son assistance aux soldats et anciens soldats.

Dans la Ruhr

Le groupe local du métallarbeiterverband de Düsseldorf, qui avait décidé de continuer la grève malgré la décision prise à Bochum, par le Comité rhénano-vestphalien du Syndicat, d'abandonner la lutte engagée en faveur des huit heures semble à son tour être partisan de la reprise du travail.

De nombreux réembauchages ont eu lieu dans les différentes usines métallurgiques de la région. La grève des ouvriers des transports d'Elberfeld et de la vallée de la Ipper est terminée; le principe de la journée de 8 heures est maintenu.

La signature du nouveau traité

On annonce la signature, du traité italo-russe. Les journaux publient différentes informations sur le contenu de ce traité. On apprend, entre autres choses, qu'il comprendrait la révision des tarifs douaniers en faveur des marchandises italiennes. L'Italie recevrait une certaine quantité de céréales et la Russie, par contre, s'engagerait à acheter des produits industriels italiens. En outre, des privilèges seraient accordés au pavillon italien pour le cabotage dans les ports russes de la mer Noire.

Les intérêts français en Russie

Au cours de l'Assemblée générale tenue par la Ligue nationale des intérêts français en Russie, sous la présidence de M. Charles Sion, président, assisté de MM. Albert Lévy, vice-président, et Jean-Erlich, député de Paris, directeur du comité, une motion présentée par ce dernier fut votée à l'unanimité des cinq cents membres présents. En voici le texte:

La Ligue nationale des intérêts français en Russie, réunie en assemblée générale, affirme plus énergiquement, que jamais, l'imprescriptibilité des droits des Français spoliés par les Soviets et exprime son entière confiance dans la patriotique clairvoyance de M. le président du Conseil du gouvernement français, pour éviter toute reprise de relations officielles avec la Russie, sans la reconnaissance préalable des dettes et engagements de ses gouvernements successifs, accompagnée de garanties nécessaires pour assurer la réparation des dommages causés par le régime bolcheviste, aux personnes et aux biens des Français de Russie.

Des émeutes en Russie

Suivant un télégramme de Moscou, la mort de Lénine aurait accentué les divisions qui règnent en Russie, et amené dans plusieurs villes soviétiques de sanglantes rencontres entre les troupes et la population. Dzerjinsky vient de recevoir des leaders bolchevistes réunis à Moscou, pleins pouvoirs pour arrêter les mutins. Des troupes de Sibirie et du Sud-Ouest de la Russie, se concentrent autour de Moscou.

La Belgique et les Soviets

Le gouvernement belge serait disposé éventuellement à prendre en considération la reconnaissance des Soviets, à la condition que de leur côté, ceux-ci reconnaissent les dettes et les engagements nationaux d'avant-guerre et qu'ils restituent aux Belges la pleine et libre possession des biens que ces derniers ont en Russie, notamment dans le bassin du Dniez. Ces divers points continuent à faire l'objet principal de la question. Avant qu'une décision favorable soit prise à cet égard par Moscou, le gouvernement belge estime difficile toute reconnaissance officielle de la République soviétique.

Pour la Paix...

« L'Impéro » journal italien annonce une nouvelle découverte italienne ayant pour but la défense des côtes contre les incursions de sous-marins. Il s'agirait d'une mine automatique se détachant d'elle-même de son ancrage et détruisant inégalement le submersible qui entrerait dans son rayon d'action. Les autorités compétentes auraient reconnu l'efficacité du nouvel engin.

Une réplique

d'Alphonse XIII au général Primo de Rivera

Le rédacteur diplomatique du « Daily Telegraph » écrit qu'il n'y a pas très longtemps le général Primo de Rivera presenta lui-même au roi Alphonse une longue liste de notables espagnols qu'il désirait voir exiler et pria le souverain de vouloir bien donner son assentiment. Le roi examina pensivement la liste, puis se retourna vers le général il lui dit: « Il manque un nom à cette liste. Je vais l'ajouter. » Ce qu'il fit. Puis il remit la liste entre les mains du dictateur. Quelle ne fut pas la stupeur de celui-ci en lisant le dernier nom écrit par le roi, celui de « Alphonse ».

Le général Primo de Rivera déclara alors lentement le document fit une révérence au roi puis se retira.

Mort du président Wilson

Le Président Wilson est décédé dimanche. Il était né à Stanton (Virginie), le 28 novembre 1856.

On connaît le rôle important que joua le Président Wilson pendant la guerre. C'est grâce à lui, que l'Amérique entra en lutte contre l'Allemagne. Son action au cours des négociations de paix, fut des plus favorables à la France.

M. Wilson n'avait pas été réélu en 1920.

Un impôt sur les enseignes en langue étrangère

Des mesures très sévères viennent d'être prises par le commissaire royal de Rome contre les enseignes et avis en langues étrangères. Un impôt de trois francs par lettre sera appliqué avec effet rétroactif pour 1923 et un impôt de vingt francs par lettre à partir de 1924.

Un pigeon de prix

Un pigeon voyageur a été acheté à Londres, par un amateur, M. J.-B. Joel, pour la somme de 225 livres sterling, soit plus de 20.000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Encore un crédit inutile!

La question des gaspillages des deniers publics restera longtemps, pour ne pas dire éternellement, à l'ordre du jour. Il est, donc, du devoir de chacun de signaler les dépenses inutiles qui sont faites, et peut-être, à la longue, on finira non pas par les supprimer, mais à en éviter un très grand nombre.

En attendant, ainsi que nous l'avons souvent indiqué, le régime des dépenses inutiles sévit avec intensité sur notre malheureux pays qui va connaître, ces jours prochains, une recrudescence de vie chère.

Mais le plus curieux, ce sont ceux-là même qui se flattent d'organiser le régime des économies qui commentent, — oh! sans le vouloir, sans s'en douter, peut-être, — des dépenses inutiles.

M. Chéron, ministre de l'agriculture, est un de ceux-là affirme notre confrère des « Informations parisiennes ».

Il vient de réclamer un crédit d'un million et demi, pour l'exécution d'une enquête sur l'économie rurale et la situation agricole en France.

Certes, 1 million et demi, ce n'est pas une très grosse somme, d'autant plus que, ainsi que le déclare notre confrère parisien, depuis 1892 on n'a plus effectué d'enquête décennale.

Mais est-ce le moment de faire une dépense pour cette enquête dont la nécessité, on le reconnaît, aisément, n'est pas d'une nécessité urgente? C'est encore de la paperasserie, c'est une façon de maintenir en fonctions des employés dont la présence dans le ministère de l'agriculture n'est pas indispensable, et c'est probablement aussi, une occasion d'en créer de nouveaux.

On voit que la demande de M. Chéron n'est guère justifiée, à cette époque où le moindre franc mérite d'être économisé.

Aussi bien, il n'appartient pas au ministre de l'agriculture de provoquer des dépenses somptuaires même pour faire plaisir à des employés de son administration.

Cette administration commence à coûter trop cher au pays qui vivant de pain, constate que le prix de cet aliment de première nécessité a subi des fluctuations exagérées.

Ces fluctuations méritent d'être citées: En 1917, le prix du kilo de pain était de 0,47; en 1918, de 0,50; en 1920, de 1 fr. 05; en 1922, de 1 fr. et de 1 fr. 05 et en 1924, de 1 fr. 20. Depuis le 1er février, à Paris et à Limoges, il est de 1 fr. 25. Il est très probable qu'il sera à ce prix dans nos régions avant quelques semaines.

Mais, comme le demande notre confrère des « Informations » qu'est devenue cette fameuse soudure si souvent annoncée par le ministre de l'agriculture? Et que signifiaient les statistiques établissant que la récolte en blé était suffisante? Et où et quand seront appliquées les grandes mesures promises contre la spéculation sur le blé et les farines?

Eh bien, quand le pain est à 1 fr. 20 le kilo, le pays a bien le droit de trouver étrange que le ministre de l'agriculture demande des crédits pour faire exécuter une enquête sur l'économie rurale et la situation agricole.

Ce n'est pas la peine de faire pareille enquête, car, après tout, quel est ce qu'elle nous apprendra? Que cette situation n'est pas bonne? Hélas! nous le savons! Qu'elle est excellente? Ah! alors, non, ce serait une mauvaise plaisanterie.

Ainsi donc, le résultat quel qu'il soit serait le même, c'est-à-dire, la dépense serait inutile. Mais encore une fois, les gaspillages sont à l'ordre du jour, en dépit des difficultés financières économiques de l'heure. Et cela est bien malheureux pour le pays!

LOUIS BONNET.

LE PRÉ-CONGRÈS RÉPUBLICAIN

Dimanche, à 14 heures, s'est tenu à la mairie de Cahors le pré-congrès républicain, dont nous avions annoncé la réunion.

M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors, assisté de ses deux collègues MM. Loubet et Fontanille présida la réunion.

La plupart des élus républicains convoqués — conseillers généraux, conseillers d'arrondissements, maires des chefs-lieux de canton, adjoints des municipalités d'arrondissements, — avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Avaient également été invités à cette réunion: MM. L.-J. Malvy, Crabou, Garrigou et Amouroux.

En ouvrant la séance, M. de Monzie marque très nettement, en quelques mots, l'objet précis de ce pré-congrès: préparer les bases et les conditions d'un large congrès départemental ou serait arrêtée une liste d'union républicaine.

Après cette introduction, un libre discussion s'est engagée à laquelle prirent part divers congressistes et finalement l'assemblée résuma ses échanges de vue dans l'ordre du jour suivant adopté à l'unanimité.

Les Conseillers généraux, les Conseillers d'arrondissement, les maires républicains des chefs-lieux de canton et les adjoints des municipalités d'arrondissement,

réunis à Cahors le 3 février 1924, ont décidé de provoquer et d'organiser un Congrès Républicain en vue des élections législatives, auquel toutes questions de principes, de tactique et de listes seront soumises.

Ce Congrès sera départemental, se tiendra à Cahors, aura lieu à une date qui sera fixée en fonction de la Réforme Électorale, à une date ultérieurement fixée, sans doute le 24 février ou le 2 mars.

Y seront convoqués: les conseillers généraux, les conseillers d'arrondissement, les délégués des Conseils municipaux républicains en nombre égal au nombre des délégués sénatoriaux auquel chaque commune a droit, avec faculté pour chaque délégué présent de représenter jusqu'à un maximum de 3 mandats, étant entendu que dans les communes où la Municipalité est de droite, l'élu cantonal désignera les militants républicains pour tenir lieu, en nombre égal, de délégués municipaux.

Deux délégués, désignés par la Fédération départementale du parti socialiste, seront également convoqués pour exposer le point de vue socialiste, dans le cas où le Congrès se prononcerait pour la formation d'une

iste commune de républicains de gauche et de socialistes, toute question préjudicielle étant à ce sujet réservée.

Les candidats républicains sont invités à se faire connaître, soit avant le Congrès, soit au cours du Congrès lui-même.

Une Commission de 7 membres, composée de MM. Bessières, Tassant, Gayet, Gélias, Lacaze, Orliac et Larnaudie, est chargée d'organiser matériellement le Congrès, d'en assurer la convocation et de préparer la questionnaire soumis aux candidats, avec l'assistance, pour ce qui est de chaque canton, des élus cantonaux.

Votes de nos Députés

Sur la disjonction de la proposition de M. Klotz tendant à la révision des marchés de la guerre, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delpont, Delmas.

Contre : M. le prince Murat.

La Chambre a voté la disjonction par 335 voix contre 193.

Au Sénat

Le Sénat a procédé à l'élection des membres des grandes Commissions.

M. Fontanille a été élu membre de la Commission d'agriculture et de la Commission d'hygiène, assistance et prévoyance.

M. Loubet a été élu membre de la Commission des chemins de fer et de la Commission de législation civile et criminelle.

Retraites ouvrières

Dans le tableau d'avancement du service des retraites ouvrières, nous relevons les noms de MM. Pellissier, directeur, Berber et Mlle Labarthe, employée au service des retraites ouvrières du Lot. Félicitations.

Médailles militaires

La médaille militaire a été attribuée au soldat Clouzet, du 7^e d'infanterie : « Soldat courageux et plein d'entrain. A été très grièvement blessé le 8 mai 1915 à Roelincourt au cours d'un violent bombardement. »

Enregistrement

M. Labro, receveur de l'Enregistrement à Luzech est nommé à Givry-sur-Argonne (Marne).

M. Fau, receveur à St-Seine-l'Abbaye est nommé à Luzech.

APRÈS LE PRÉ-CONGRÈS !

Le Congrès républicain de dimanche a eu le résultat que nous avions prévu : néant. Il ne pouvait pas en être autrement. Ce n'était pas 40 membres choisis, même dans la hiérarchie de la représentation départementale, cantonale, communale qui pouvaient prendre une décision quelconque pour imposer aux électeurs, au *vulgaris pecus electorale* une liste de candidats législatifs.

Comme nous l'indiquions dans notre dernier numéro, on mettait, jadis, plus de formes pour organiser un Congrès, puis aussi bien une organisation du parti républicain existait avec un programme, des chefs et des troupes.

Au surplus, la plupart de ceux qui assistèrent à la réunion de dimanche, ont bien compris qu'une décision prise ce jour-là, — ce que d'aucuns souhaitaient, — n'aurait pas été accueillie avec un grand enthousiasme par le corps électoral.

C'est que celui-ci compte bien pour quelque chose dans les scrutins et s'il aime la discipline électorale, il n'entend pas, cependant, être « manœuvré », traité en petit garçon auquel on dit : « Nous, nous avons décidé cela, tu n'as qu'à l'incliner. »

Nous ignorons et voulons ignorer en faveur de quelle liste de candidats on espérait faire prendre une décision.

Sages et prudents ont été les organisateurs de cette réunion quand ils la baptisèrent de pré-congrès. Ils avaient vu clair et juste. Mieux renseignés que nous, ils se sont dit que cette réunion ne devait pas servir de tremplin à quelque liste que ce fût.

Et le Congrès a été ajourné à une date ultérieure. Sage aussi fut cette décision, car, comment se feront les élections législatives prochaines ?

Sera-ce le scrutin d'arrondissement, le scrutin de liste départementale majoritaire, ou le scrutin proportionnel ? Nul ne le sait encore.

Mais si, comme beaucoup de républicains le souhaitent, c'est au scrutin d'arrondissement que se feront les élections, un Congrès comme celui de dimanche était bien inutile.

Attendons le vote que le Sénat va émettre pour fixer le mode de scrutin.

D'ici là, on peut faire ce que l'on aurait dû faire plus tôt, à savoir l'organisation de comités communaux qui désigneront les délégués pour assister au Congrès républicain qui ne peut guère, dès lors, se tenir qu'en mars. Il faut bien, en effet, ce laps de temps, pour obtenir une organisation sérieuse de ces Comités républicains.

Les délégués désignés par les Comités ont évidemment plus d'autorité que ceux qui ne seraient désignés que par une Commission chargée de faire un choix, parmi des électeurs d'une commune. Quoi qu'il en soit, souhaitons que l'organisation du Congrès républicain de février ou de mars donne de bons résultats. Nous ne doutons pas qu'elle ne soit faite républicainement.

Pourquoi en serait-il autrement ? La liste des membres qui composent la Commission d'organisation désignée dimanche ne nous donne-t-elle pas les plus purs garanties d'un républicanisme bon teint ?

Bah ! laissons faire : les électeurs seront bien là pour un coup, car à notre époque, nous doutons fort qu'ils veuillent se laisser « mécaniser » !

LOUIS BONNET.

Conseils municipaux

La première session des Conseils municipaux du Lot, pour l'année 1924 dite session de février, se tiendra cette année du 17 février au 2 mars. Elle sera close le 2 mars.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort, survenue le 28 janvier, de M. Henri Ducros, décédé à l'âge de 78 ans au Vigan (Gard).

Le regretté disparu, qui était chevalier de la Légion d'honneur et médaillé de la guerre de 1870-71, était Conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Limoges.

Nous adressons à son fils, M. le Dr Ducros, le dévoué conseiller d'arrondissement de Castelnaud-Montreuil, ainsi qu'à la famille, nos sentiments de vive sympathie.

Obsèques

C'est avec un vif regret que nous avons appris le décès cruel qui avait frappé M. Lucien Salanié, ancien négociant, ancien Conseiller municipal de Cahors, en la personne de sa femme née Rosières, décédée le 2 février, à Cahors, à l'âge de 70 ans.

Les obsèques de Mme Salanié ont été célébrées mardi matin, à 9 h. 1/2 au milieu d'une assistance nombreuse d'amis qui avaient tenu à apporter à M. Salanié de vifs témoignages de sympathie.

Nous adressons à M. Salanié, à son fils M. François Salanié, négociant, juge au tribunal de Commerce, à Mme M. et Mlle Salanié, à la famille nos bien sincères condoléances.

Conseil général du Lot

Le Conseil général du Lot s'est réuni en session extraordinaire lundi matin.

La séance a été ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. de Monzie.

Étaient présents : MM. de Monzie, Roussille, Calmels, Cambornac, Gayet, Gélias, Bouat, Laparra, Pezet, de Lapize, Limes, Rouma, Lacaze, Larnaudie, Vaissière, Gullhem, Jarrel, Loubet, Orliac.

En ouvrant la séance M. de Monzie souhaite la bienvenue à M. Vaissière, le nouveau Conseiller général de Livernon et salue la mémoire du regretté M. Delpont, en ces termes.

Messieurs, ouvrant votre séance, vous me permettez sans doute de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Vaissière. Je me permettrais au devoir de l'entreprendre, en même temps que l'accomplissement de mon devoir de représentant non devant le président qui est de le saluer et de l'accueillir, si je ne tournais pas d'abord ma pensée vers celui qui l'a remplacé. Nous avons tous éprouvés les plus vifs regrets et on ne saurait en quelque manière au deuil intime en apprenant la mort de notre doyen M. Delpont. Il représentait ici une tradition atténuée par l'âge et par la bonne grâce. Il n'était pas seulement notre collègue, chacun de nous pouvait dire en toute sincérité qu'il était son ami, et tout au long de ces discussions qui me reportent à 19 ans en arrière, je ne me souviens pas d'avoir vu M. Delpont manquer à ce sentiment si humain de compréhension, d'intelligence des hommes qui le faisait s'abstenir de toute vivacité de ton, jusqu'au dernier moment, il a été, je puis le dire, le conseiller le plus actif, le plus assidu, le plus compréhensif d'entre nous tous et lorsque, dans une occasion déterminée, un hasard de séance l'a amené à présider le Conseil général, nous avons vu à quelle autorité il savait joindre la bonne grâce qui était la fleur de son caractère.

M. de Monzie indique ensuite l'ordre du jour de la session. Il s'agit de régler une question d'autobus, et puis la question d'électrification du département.

Des renseignements ont été demandés au sujet de l'électrification du département de l'Isère, qui est le département modèle au point de vue de l'organisation de l'électrification. D'après ces renseignements, une étude a été faite par M. Cazes, ingénieur des Ponts et Chaussées du Lot, pour l'application dans notre département d'une organisation identique à celle qui existe dans l'Isère.

M. de Monzie invite le Conseil général à se réunir en Comité privé pour discuter ces 2 questions.

M. Larnaudie, rapporteur général, soutient cette proposition. Et la séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. de Monzie.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la question relative au service d'autobus qui dessert la région Libos-Montcuq par Puy-l'Évêque.

Cette ligne est assurée par 2 autobus, l'un organisé par M. Gras, l'autre par M. Bénestébe. Le premier service a une subvention, le 2^e n'en a pas. Or, celui-ci dessert les communes isolées du plateau de Montcuq. Une demande de subvention est formée pour ce service.

Une séance du matin, de 10 heures à midi, a été consacrée à la discussion de cette question. Une grande partie de la séance de l'après-midi est encore occupée par cette discussion, qui est suivie avec passion par des délégations venues des communes desservies par l'autobus de M. Gras et par celles desservies par l'autobus de M. Bénestébe.

Des pétitions ont été signées par les habitants des diverses communes, pétitions, les unes, demandant que la ligne d'autobus soit assurée par l'autobus Gras, les autres, par l'autobus Bénestébe.

M. Rouma soutient le service de M. Gras au nom de la population de la région de Puy-l'Évêque, et M. Orliac, au nom des populations du plateau de Montcuq.

La ligne d'autobus de M. Gras dessert les communes de Libos, Montlayrac, Ferrières, St-Matré, Montcuq avec navette par le Boulevé, Bovilla, St-Matré, Saux, Sérignac, Floressas, Sérignac, Puy-l'Évêque et retour.

La ligne d'autobus de M. Bénestébe dessert les communes de Libos, Montlayrac, Ferrières, St-Matré, Montcuq avec navette par le Boulevé, Bovilla, St-Matré, Saux, Sérignac, Floressas, Puy-l'Évêque et retour.

La suppression de l'une ou de l'autre ligne serait donc préjudiciable à de nombreuses communes.

La discussion continue ardente, passionnée : MM. Rouma, Fontanille, Orliac, Miquel, Lacaze, Limes, de Monzie y prennent part.

Finalement, M. de Monzie, après maintes propositions présentées, fait voter la motion suivante :

Le Conseil général vote un crédit de 5.000 francs pour permettre aux communes du plateau de Montcuq de continuer jusqu'au 30 avril l'essai d'autobus assuré par M. Bénestébe.

Le Conseil décide, en outre, de provoquer la constitution d'une Société anonyme ou en commandite dans laquelle devront entrer tous les concessionnaires des lignes d'autobus afin d'avoir une comptabilité spéciale susceptible d'un contrôle efficace. Jusqu'à ce jour, ce contrôle n'a pu être fait de façon efficace que chez M. Bénestébe.

Le Conseil mandate le Président de la commission départementale pour convoquer MM. Bénestébe, Gras et les maires des communes desservies par les autobus de Libos à Montcuq par Puy-l'Évêque en vue de rechercher une formule de ligne unique susceptible d'obtenir l'agrément de l'Etat et de réaliser les vœux des populations de ces régions.

Cette question d'autobus liquidée, M. de Monzie entretient le Conseil de la question d'électrification du département.

Notre département, est, au point de vue de l'électrification, le plus mal servi. Il faut que cette situation cesse dans l'intérêt de nos communes. Pour cela, il faut prendre une décision immédiate.

Un rapport a été fait par M. Cazes, ingénieur sur la question.

Sur la proposition de M. de Monzie, le Conseil décide la création d'un office intercommunal d'énergie électrique sous le contrôle du Génie Rural, et vote 5.000 francs pour l'organisation des bureaux de ce service qui sera installé dans la Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Sur la proposition de M. Lacaze, le Conseil décide de faire publier dans le Bulletin des Actes Administratifs, le rapport de M. Cazes, auquel, au nom du Conseil, M. de Monzie adresse de vives félicitations.

M. Larnaudie soumet au Conseil divers rapports relatifs à des modifications, à ces suppressions de lignes d'autobus. Ces rapports sont approuvés.

M. Orliac propose de voter la somme de 28.000 fr. pour l'achat d'une automobile départementale. Adopté.

M. Jarrel émet un vœu tendant à ce qu'il ne soit pas institué un permis de pêche en analogie avec un permis de chasse. Adopté.

MM. Bouat, Laparra, Loubet, Pezet, Calmels proposent les vœux suivants :

Le Conseil Général du Lot, Considérant qu'il y aurait pour la partie est du département, un gros intérêt à ce que le courrier à destination de Paris, apporté par le train 66 (qui va de Toulouse à Paris par Capdenac) arrive assez tôt dans la capitale pour être compris dans la première distribution postale.

Emet le vœu que l'horaire du dit train soit modifié de manière à ce que cette distribution matinale à Paris des correspondances soit assurée.

Le Conseil Général du Lot, Considérant que le projet de loi adopté par la Chambre sur l'amodiation des Mines de Potasse d'Alsace est en suspens depuis longtemps devant le Sénat,

Que rien n'est prévu sur le moment où la Haute Assemblée discutera ce projet,

Qu'il est pourtant d'une urgence extrême car les Mines sont toujours sous le régime du séquestre qui n'est pas propre à donner à leur exploitation l'activité nécessaire.

Que pendant ce temps nos agriculteurs manquent d'engrais potassiques à des prix normaux,

Se joint au vœu émis à l'unanimité par le groupe agricole du Sénat, pour demander que la discussion du projet soit portée sans de nouveaux délais à l'ordre du jour de la Haute-Assemblée.

Conseil Général du Lot, Considérant que la loi relative à la création d'un Livre Agricole de Prévoyance a été promulguée,

Qu'il importe qu'une très large diffusion soit donnée aux caractères de cette loi et aux services qu'elle est appelée à rendre,

Qu'un rôle nouveau est donné aux Caisses régionales et aux Caisses locales de Crédit Agricole,

Emet le vœu que celles-ci assurent la diffusion indispensable de cette loi et fassent connaître aux cultivateurs et ouvriers agricoles les avantages que ceux-ci peuvent et doivent trouver dans l'emploi du Livre Agricole de Prévoyance.

Le Conseil Général du Lot, Considérant que l'emploi presque exclusif des tabacs indigènes serait un précieux encouragement pour la culture nationale,

Qu'en effet, le monopole italien du tabac a produit un revenu brut de 3 milliards, soit 1/4 du budget national.

Que cette année, d'après les documents officiels la culture a occupé en ce pays 20.000 hectares,

Emet le vœu que le Ministre de l'Agriculture, d'accord avec son collègue des Finances, étudie la possibilité, en important moins de tabacs étrangers, de laisser en France des sommes importantes et d'obtenir ainsi, par l'intensification de la culture des tabacs français, de sérieux avantages pour notre agriculture, une amélioration du change ainsi qu'une augmentation des ressources du budget.

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 5 heures 40 et la session est close.

Avis à un lecteur

Un exemplaire du Journal du Lot adressé par un de nos lecteurs à Mlle J. D., 11, rue Surcouf, Paris, nous revient avec la mention : Inconnue au 11.

Bibliothèque populaire

Voici la liste des nouveaux livres qui seront mis en service le dimanche 17 février courant :

- 436. — J. d'Or Sinclair, Toujours tu chériras la mer.
- 439. — Jules Issac, Joffre et Lanrezac.
- 447. — Henri Michel, organisation et rénovation nationale.
- 449. — Général Tanant, La 3^e armée dans la bataille.
- 452. — L. Coupaye, La Ruhr et l'Allemagne.
- 458. — Delbrück, Ludendorff peint par lui-même.
- 464. — Camille Mayran, L'épreuve du fils.
- 469. — H. Guérin, Le Crime du pénitencier.
- 472. — Jean Nesmy, L'amour dans le brouillard.
- 475. — René Bazin, Ch. de Foucauld, explorateur.
- 548. — Henriette Clarière, La bague antique.
- 580. — Lamartine, Jocelyn.
- 588. — Pierre Milles, La détresse des Harpagons.
- 576. — M.-Louise Sicard, Le bâtisseur de Cathédrales.
- 579. — D. J. d'Orbaix, Le don du maître.
- 581. — H. Bordeaux, La vie est un sport.
- 584. — Abbé Sol, L'ancien Etat-civil en Quercy.
- 588. — G. de Porto-Riche, Théâtre d'amour (2 vol.).
- 593. — Roger Bulit, Gourdon (Hommage de l'auteur).
- 596. — Chanoine Albe, Notre Dame de Rocamadour.
- 720. — Romain Coolus, Théâtre complet (2 vol.).
- 737. — Reynès Montlaure, Ils regarderont vers lui.
- 738. — Reynès Montlaure, Après la neuvième heure.
- 759. — Reynès Montlaure, Les Dieux s'en vont.
- 601. — Paul Lescaze, Le patois du Quercy.
- 1375. — Antonin Seuhl, Les gaités de Patati-et-Patata.
- 1376. — Antonin Seuhl, Patati-et-Patata en guerre.
- 1377. — Antonin Seuhl, La victoire de Patati-et-Patata.

(A suivre)

Les voleurs de la Trésorerie de Limoges

Sur la demande du parquet de Limoges, le capitaine Bernard et la gendarmerie départementale ont perquisitionné à Toulon et à Lavalette-du-Var, au domicile et à la maison de campagne qu'habitait Pey et les frères Castelli, inculpés du cambriolage chez le trésorier-payeur général de la Haute-Vienne.

D'autres perquisitions ont été effectuées dans une maison des environs, où on suppose que les frères Castelli ont déposé le produit de différents vols.

Enfin, la brigade mobile enquête dans la région relativement aux précédents exploits de ces cambrioleurs.

La bande de Flaungnac

A l'instruction à Brive

Vendredi matin, à 10 heures et demie, Vérikes, Lalanne et Petit, les trois jeunes bandits qui participèrent, le 19 décembre, à l'agression nocturne contre M. Gourdal, pharmacien à Brive, étaient conduits, menottes aux mains, au palais de justice, pour être interrogés et confrontés avec leur victime.

Vérikes était assisté de M^e Gisbert, avocat du barreau de Cahors, et Lalanne, avait à côté de lui M^e Picard, avocat du barreau de Brive. Quant à Petit, il comparait seul, son avocat, M^e de Valon du barreau de Cahors, n'ayant pu être présent.

M. Gourdal, qui vaque depuis quelque temps à ses occupations, s'est également rendu au palais de justice, où la confrontation a eu lieu dans le cabinet de M. Louradour, juge d'instruction.

Cette première opération accomplie, le magistrat a tenu à reconstituer la scène dramatique qui se déroula pendant la nuit du 29 au 30 décembre dernier. Accompagné d'un commis-greffier, il se rendit à la pharmacie de la Croix-Blanche, où les gendarmes conduisaient les trois chenapanes, suivis des deux avocats. La visite des lieux a duré jusqu'à midi sonné.

Le passage du trio tristement célèbre avait attiré autour de la pharmacie une foule de curieux qui grossissait sans cesse. C'est sous leurs regards hostiles que les bandits ont regagné la prison, toujours surveillés de près par les gendarmes qui leur faisaient escorte.

M. Gourdal reconnut aisément Vérikes, ce jeune chef de bande qui n'a pas encore 16 ans, tout en ayant déjà la corpulence d'un homme. On sait que c'est lui qui pénétra dans la pharmacie avec M. Gourdal, pour prendre des médicaments qu'il avait demandés en vue de soigner un prétendu accident à la gare, et qu'ayant ensuite demandé du chloroforme que lui refusa le pharmacien en l'absence d'ordonnance, l'individu tira sur lui deux coups de revolver, dont l'un atteignit au cou et l'autre au front. Une lutte s'engagea entre le pharmacien et son agresseur, alors

qu'ils se trouvaient derrière le comptoir principal de la pharmacie. M. Gourdal repoussa Vérikes vers la porte qui donne accès sous un porche attenant à la rue de Cosnac, mais arrivé là, il aperçut Lalanne, avec un revolver à la main. M. Gourdal lâcha Vérikes, saisit Lalanne, le désarma, mais celui-ci reprit son revolver et à ce moment le pharmacien voyant le danger qu'il courait se sauvait dans l'escalier conduisant à ses appartements. Au cours de la lutte avec Lalanne, Vérikes a porté à M. Gourdal quatre coups de stilet qui le blessaient au côté droit de la face, au bras gauche, et à l'épaule gauche ; le quatrième coup trancha les vêtements à hauteur du ventre et érafla la peau.

Vérikes avait d'abord prétendu que c'était M. Gourdal qui s'était précipité sur lui, lorsqu'il avait demandé le chloroforme. A son interrogatoire de vendredi, il a changé de tactique, disant que s'il avait tiré c'était en apercevant M. Gourdal se retourner vers lui, qu'à ce moment il avait craint de se trouver en état d'infirmité et c'est pourquoi il avait pris les devants.

Vérikes et Lalanne ont reconnu tous les faits avec un aplomb, un cynisme déconcertants, et sans qu'à aucun moment ils aient exprimé le moindre regret. En revoyant les lieux de la scène, aucun trouble n'a paru les agiter. Vérikes, se rendant compte sans doute, qu'il est protégé par son jeune âge, cherche à dégrader Lalanne, en supportant le plus possible le poids de leur forfait. Il a déclaré ne pas avoir tiré alors que M. Gourdal était aux prises avec Lalanne, parce qu'il craignait de toucher son camarade. Ce point semble contredit par le fait que le passage d'une balle a été relevée à une planche surmontant une porte qui fait communiquer la pharmacie avec l'arrière-pharmacie, et que cette balle provient de la direction du laboratoire, donc près de la petite porte d'entrée.

Pendant que le magistrat-instructeur reconstituait la scène, Petit était gardé sous le porche par des gendarmes. On sait que Petit faisait le guet aux abords de la pharmacie pendant que ses compagnons exécutaient leur triste besogne.

Monte de 1924

Voici la répartition des étalons par stations de haras du Lot :

- Gramat : « Mises », p. s. ar. ; « Fojol », p. s. ang. ar. 25 0/0 ; « Motus-11 », p. s. ang. ar. 50 0/0 ; « Quévedo », 1/2 s. ang. ar. 25 0/0 ; « Urban », postier breton.
- Labastide-Murat : « Hains », 1/2 s. du Midi ; « Jauriel », postier breton.
- Assier : « Bombal », p. s. ang. ar. 25 0/0 ; « Sérubin », 1/2 s. ang. ar. 25 0/0 ; « Sans-Trèves », postier breton.
- Figeac : « Théodor », 1/2 s. normand ; « Pabord », postier breton ; « Thonon », postier breton.
- St-Céré : « Humbert », 1/2 s. normand ; « Plouguer », postier breton.

Réseau téléphonique

Par arrêté préfectoral, M. le Directeur des Postes est autorisé à installer des lignes électriques pour la construction d'un réseau téléphonique dans le département du Lot.

Ce réseau comprendra les lignes suivantes et traversera les territoires des communes mentionnées ci-après :

- 1^o St-Géry-Tour-de-Faure ; Tour-de-Faure-St-Cirq-Lapopie.
- 2^o St-Germain-Frayssinet ; Frayssinet-St-Chamarand.
- 3^o Communes de St-Germain ; Frayssinet, St-Chamarand.
- 4^o Gourdon-Le-Vigan ; Gourdon-Gramat.
- 5^o Communes du Vigan, Gourdon, Le Basit, Gramat.
- 6^o Salviac-Dégagnac ; Dégagnac-Thédirac.
- 7^o Communes de Salviac, Dégagnac, Laverantière, Thédirac.
- 8^o Cahors-Limogne.
- 9^o Communes d'Arcambal, Aujols, Escaluzels, Lugagnac, Concots, Limogne.
- 10^o Figeac-Latronquière.

Communes de Planioles, Cardailiac, Montet-et-Bouxiac, Ste-Colombe, St-Médard-Nicourby, Gorses, Latronquière.

7^o Cajarc-St-Pierre-Toirac, Communes de St-Pierre-Toirac, Cajarc.

8^o Lacapelle-Marival-Rudelle ; Rudelle-Thémines.

Communes de Rudelle et Thémines.

9^o Assier-Livernon, Communes d'Assier et de Livernon.

10^o Cahors-St-Géry ; Vers-St-Géry ; St-Géry-Tour-de-Faure.

Communes de St-Géry, Vers, Cours et Lauzès.

Associations syndicales

Sont autorisées à se constituer en association syndicale, les propriétaires de communes suivantes :

- de St-Bressou, pour l'exécution de travaux relatifs à l'amélioration du chemin rural de St-Bressou à Labernardie ;
- de Cazillac pour l'amélioration et l'entretien des chemins ruraux n^o 1 de Longeorge et n^o 2 de Formenlès ;
- de Douelle, pour l'amélioration et l'entretien du chemin rural de Bergues-Frontalier ;
- de St-Laurent-les-Tours, pour l'amélioration du chemin rural de la Pascale au Pont de la Combe ;
- de Terrou, pour l'amélioration du chemin rural de Tillet.

Le froid

Le froid continue, et chaque jour il semble plus vif. Sur certaines places la glace ne se fond pas. Le thermomètre est descendu jusqu'à -10,

Contributions indirectes

Sursumément des Contributions Indirectes

Concours du 10 Avril 1924

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent avant le 20 Février, dernier délai adresser à M. le Directeur des Contributions Indirectes à Cahors, leur demande d'inscription, établie sur papier timbré et produite les pièces réglementaires au plus tard le 5 Mars.

Pièces à produire :

- 1^o) sur papier timbré, a) demande d'inscription.
- b) expédition de l'acte de naissance et s'il y a lieu extrait de l'acte de mariage, d'un mois de date.
- c) certificat du médecin.
- d) certificat du chef d'institution auprès duquel le candidat a fait ses études.

2^o) sur papier libre, a) déclaration relative aux services administratifs.
- b) copie des pièces établissant sa situation au point de vue militaire.
- c) copie des diplômes universitaires (original sera communiqué).
- d) déclaration par laquelle le candidat reconnaît avoir pris connaissance de l'article 24 du décret du 5 août 1923.
- e) déclaration du candidat faisant connaître qu'il a été prévenu qu'en cas de réforme il ne pourrait être maintenu dans les cadres que si malgré cette réforme il était reconnu apte au service de la Régie par le comité local chargé de l'examiner.
- f) déclaration faisant connaître le rayon de préférence en cas de réintégration.

Legs

Arrondissement de Cahors

Cazals

L'Avenir Cazalais à l'honneur. — Dimanche dernier, notre Société sportive recevait sur son terrain les équipes de Salviac et de Puylévy-Évêque.

En outre notre équipe (2) toujours pleine de bonne volonté et d'ardeur, s'adjugea sa première victoire; son jeu fut excellent, très en progrès, et révéla chez quelques-uns des équipiers, de bonnes dispositions. Cazals piers, contre 0 à Salviac.

Le match-retour entre les équipes (1) de l'Avenir et de l'Union sportive de Puylévy-Évêque, fut joué avec beaucoup d'entrain; la première mi-temps se termina sans résultat, mais à la fin donna un blanc dominé par le francisme et marqua 3 buts dont 1, sur hors-jeu, ne fut pas attribué. Cazals 2, contre 0 à Puylévy-Évêque.

Arbitrage impartial de M. Robert. — On nous annonce pour dimanche prochain la venue de l'équipe de St-Germain.

Laubenque

Syndicat de Défense Agricole. — Le Bureau du Syndicat de Défense Agricole, informe ses adhérents, de bien vouloir faire leur commande d'engrais, nitrate de soude, sulfates, sels, etc., nécessaires pour la campagne de printemps, à M. Valmar, trésorier, avant le 15 février.

Foire. — La foire du 29 janvier qui s'est tenue par un temps superbe, a été très importante; grande affluence de bestiaux, favorisée par le beau temps. Haussé sur les bœufs et les porcelets d'élevage, vente calme sur les moutons. Voici quelques cours:

Bœufs gras, peu nombreux, 155 à 165 fr. les 50 kgs; bœufs d'attelage, 165 fr. à 4.500 fr. la paire; gros bœufs de labour, 4.400 à 5.600 fr. la paire; bouvillons, 2.000 à 3.200 fr. la paire; brebis d'élevage, 130 à 170 fr. la pièce; moutons, 90 à 145 fr. la pièce; agneaux, 80 à 130 fr. la pièce, selon grosseur et qualité; porcelets d'élevage, 180 à 230 fr. la pièce; poules, poullets, 3,25 à 3 fr. le demi kilo; œufs, 6 fr. la douzaine; truies, 45 à 50 fr. le demi kilo.

Sénaillac-Lauzès

Postes et télégraphes. — Mlle Yvonne Pégué, fille de M. Pégué, le dévoué instituteur de Sénaillac, ex-inspecteur à la Recette principale de Cahors, actuellement dame employée des P. T. T. à Pont-St-Maxence (Oise), est nommée en la même qualité à Châteauneuf (Recette principale), à dater du 20 février prochain.

Albas

Bain forcé. — A la piquette du jour et par une bise glaciale, le jeune Jean B., ouvrier mécanicien à la C^e d'Orléans, se rendait dimanche matin à la pêche. Il était arrivé la veille de Cahors, précautionneusement muni d'engins, sans oublier l'épouse, avec l'espoir, caressé pendant toute une semaine de labour, de ne pas revenir bredouille.

Sous un ciel bas et brumeux, figé comme un ibis sur la berge rendue glissante par la gelée blanche le jeune pêcheur, que l'onglée ne rebutait pas, déploya ses batteries, lança ses lignes.

Ne voilà-t-il pas qu'un trident de perle qualité alla s'accrocher dans un herbage à fleur d'eau. Ne parvenant à le ramener ni par la persuasion, ni de force, le jeune B., se pencha sur le remous dans une position tellement risquée qu'il glissa des deux pieds et, ahuri, se retrouva dans l'eau gelée, contraint à prendre un bain nullement désiré.

Heureusement qu'il était bon nageur! Très gêné par son pardessus et un costume qui buvaient comme des éponges, engourdi par le froid, il eut beaucoup de peine à regagner le bord. Un « chout » qui montrait le bout de son nez ne l'invita à se cramponner à lui et après de pénibles efforts le jeune homme parvint enfin à le saisir et à se tirer tant bien que mal de sa périlleuse situation. Car le jeu était d'autant plus dangereux que Jean B., n'avait pas oublié de déjeuner à la

fourchette et le bain risquait de se compliquer d'une congestion.

Claquant des dents, mouillé comme une morue, Jean B... courut au pas gymnastique chez ses grands parents et se mit au lit. Un bon vin chaud provoqua une salutaire réaction et regaillardit, il ne lui restait plus, l'après midi, qu'un désagréable souvenir.

« C'est dommage, répétait-il, car les cabots piquaient bien au sang par cette matinée qui promettait d'être fructueuse! »

Sans le four du boulanger, le costume n'aurait jamais été sec pour regagner Cahors.

Aussi drôle que paraissait l'aventure, notre jeune ami l'a risquée belle et nous nous réjouissons avec lui qu'il en ait été quitte par un vain sédatif. E. L.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Réunion. — M. Emile Delmas député, a reçu la lettre ci-jointe de M. le Préfet du Lot en vue d'une réunion à Figeac du Comité départemental de l'Enseignement technique :

« Monsieur le Député. « Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à la création d'un cours professionnel à Figeac.

« J'ai l'honneur de vous informer que le Comité départemental de l'Enseignement technique, dans sa séance du 2 mars 1923 avait déjà envisagé la création de ce cours.

« Dans une nouvelle réunion qui a eu lieu à Cahors le 19 janvier cette création a été décidée d'une façon ferme.

« Je compte me rendre à Figeac dans le courant du mois de février pour présider la réunion au cours de laquelle M. Lafage, directeur de l'École primaire supérieure de garçons de Cahors exposera les avantages que peuvent réaliser les industriels et les apprentis dans l'organisation de ce cours.

« Agréer, Monsieur le Député l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le préfet.

« Signé : BRIZARD. »

Le cambriolage de St-Céré. — Les journaux se sont fait l'écho de l'arrestation par la brigade mobile de Paris de Jack que l'on soupçonnait fort du cambriolage de St-Céré. Or il résulte de l'emploi du temps de Jack qu'il n'aurait pas quitté son domicile 86 Faubourg St-Denis à Paris depuis le 14 janvier et qu'une visite domiciliaire n'a donné aucun résultat.

Sa maîtresse Juliette Algayra, qui habitait avec lui, dès qu'elle connut l'arrestation de son amant quitta Paris pour se rendre à Agen emportant trois petites malles. Dans le parcours elle fut arrêtée par la gendarmerie de Périgueux mais fut aussitôt relâchée ayant pu justifier que ses bagages ne contenaient que des objets personnels.

Le cambriolage de St-Céré reste toujours un mystère.

Encore un vol. — Il y a quelques jours, un propriétaire de Comberousse, commune d'Espédaillac, s'apercevait que sept billets dont un de 1.000 francs et six de 100 francs, ainsi qu'un reçu de versement de la somme de 1.700 francs, lui avaient été soustraits.

Cette épargne qu'il avait soigneusement cachée entre deux tiroirs d'une armoire, ne pouvait être connue que d'un familier de la maison, car il eût été autrement impossible de l'y trouver.

C'est donc de ce côté que la gendarmerie d'Assier va diriger son enquête.

Accident. — En effectuant un chargement de carreaux en terre cuite dans un wagon, Louis Lacarrière, employé à la Compagnie d'Orléans, ne put éviter que l'un d'eux, passant au travers du charriot qui les transportait, ne vint tomber en pointe sur son gros orteil lui faisant ainsi une forte contusion.

Tribunal correctionnel. — A l'audience correctionnelle de samedi, deux affaires ont été appelées : Garnier, vannier ambulancier, à qui

la prévention reproche d'avoir été trouvé voyageant sans billet sur le parcours de Figeac à Bagnac, est condamné par défaut à une amende de 25 francs.

Pour avoir détérioré un rideau de vitre dans un wagon, le jeune E... que son père assiste à la barre, des prévenus comme civilement responsable, est condamné à 25 fr. d'amende.

Le Centre de Figeac. — Figeac a consommé pendant l'année 1923 : 115 bœufs ou vaches, 1.314 veaux, 1.574 moutons, 430 porcs, 19 chevaux, 2.063 agneaux ou chevreaux.

En outre, 23.650 kilos de viandes foraines ont été introduites dans la commune et 53.986 kilos de viandes ont été sacrifiées dans la commune et expédiées.

Cajarc

Grande Foire Primée. — Le Maire de Cajarc informe les propriétaires de Canton de Cajarc et des Cantons limitrophes que, sous les auspices du Conseil municipal, une Grande Foire Primée aura lieu à Cajarc, le Lundi 25 Février prochain.

De nombreux prix en espèces, des médailles et des Diplômes d'honneur seront distribués aux propriétaires dont les animaux auront été classés par une Commission spéciale et reconnus les plus beaux.

Nomenclature des Prix à distribuer : Bœufs gras, deux prix formant un total de 100 fr.; Bœufs de travail, huit prix formant un total de 310 fr.; Vaches par 100, huit prix formant un total de 255 fr.; Taureaux reproducteurs, deux prix formant un total de 80 fr.; Truies, quatre prix formant un total de 100 fr.; Brebis, deux prix formant un total de 70 fr.; Brebis, lots de dix têtes, trois prix formant un total de 65 fr.; Brebis, lots de cinq têtes, trois prix formant un total de 60 fr.; Antennaises, lots de dix têtes, deux prix formant un total de 50 fr.; Antennaises, lots de cinq têtes, trois prix formant un total de 60 fr.; Agneaux de lait, lots de dix têtes, deux prix formant un total de 50 fr.; Agneaux de lait, lots de cinq têtes, deux prix formant un total de 45 fr.; Chèvres, trois prix formant un total de 45 fr.

Les animaux primés dans des Concours précédents ne seront pas admis au Concours. Les animaux devront être rendus le 25 février au Champ de Foire, avant 10 heures du matin.

Les demandes des exposants seront reçues ce jour-là par M. le Secrétaire de la Mairie, qui leur remettra un numéro d'ordre.

Le Maire de Cajarc, J. BRAMEL.

Acheteurs et vendeurs emportèrent une excellente impression de cette journée qui ne peut que contribuer encore au développement constant des foires de Cajarc, qui deviennent, de plus en plus importantes.

Marcilhac

Elections complémentaires. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu à Marcilhac, dimanche 3 février. Il s'agissait de remplacer M. Falgüères, maire démissionnaire. Deux candidats étaient en présence : M. Hérel, radical et Valade, républicain socialiste. Il y a ballottage.

Puybrun

Football. — En finale de championnat d'Auvergne (5^e série) l'Union Sportive Puybrunoise a battu le Sportif P. O. Aurillac par 19 points à 0 (5 envois, 2 buts).

St-Céré

Préparation militaire. — Les jeunes gens de la classe 1924 qui désirent préparer le B. A. M. peuvent suivre des cours organisés à cet effet et qui ont lieu le dimanche, dans la matinée, à l'école primaire supérieure de garçons.

Le sergent maître du centre d'éducation physique de Cahors assistera à ces cours en qualité de moniteur. Les candidats à cet examen peuvent se faire inscrire dès aujourd'hui à l'école des garçons.

Les eaux. — L'entrepreneur des travaux d'adduction des eaux du Saut-Grand a cessé ses travaux.

La municipalité s'occupe activement de lui donner un successeur. Espérons que ses efforts ne tarderont pas à aboutir.

Le public est impatient de voir fermer les fossés creusés au bord des routes et d'avoir enfin les eaux pour lesquelles il a consenti de très lourds sacrifices.

L'éclairage électrique. — Le concessionnaire de l'éclairage électrique fait procéder avec une louable activité aux travaux de réfection de la ligne d'éclairage.

Le réseau sera entièrement modifié et refait. La ville, dont l'éclairage est insuffisant, disposera de trente-cinq lampes supplémentaires.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

M. le Maire vient de recevoir les lettres suivantes qui donnent satisfaction à deux vœux émis par la municipalité par l'intermédiaire de M. le Préfet :

Paris, le 25 janvier 1924.

Monsieur le Préfet, Par lettre (1^{re} division) du 10 décembre dernier vous avez bien voulu me transmettre une délibération, du 26 novembre précédent, du conseil municipal de Gourdon tendant à la remise en état des cours de voyageurs et marchandises de la gare de cette localité.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Préfet, que nous allons donner satisfaction à cette demande.

Le Sous-Directeur de la Compagnie Illisible.

2^e lettre.

Monsieur le Préfet, Par lettre du 10 courant vous avez bien voulu me transmettre un vœu du Conseil municipal de Gourdon tendant à obtenir l'installation de l'éclairage électrique à la gare de cette localité.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette affaire est actuellement à l'étude.

L'Ingénieur en chef, adjoint au Directeur, signé : Illisible.

Toutes nos félicitations à notre municipalité pour ce brillant succès.

Etat civil du mois de janvier. — Naissances : 4 garçons et 1 fille.

Mariages : Victor Jean Marie Bergounioux, ingénieur civil, 29 ans, à Cavagnac, commune de Gramat et Jeanne Herr, sans profession, 25 ans, à Gourdon.

Décès : Linol Jean-Baptiste-Paul, notaire honoraire, 77 ans, avenue Cavagnac; Gabriel Antoine Dauliac, Juge de paix, 69 ans, boulevard Gallot de Genouillac; Joachim Lavaysse, cultivateur, 28 ans, à Plage; Bernadette Marie Madeleine Ayroles, veuve Moulin, sans profession, 50 ans, rue Baraison; Marie-Louise Espaliat, sans profession, 23 ans, épouse Bonneval, avenue Cavagnac; Pierre Lafon, sans profession, 77 ans, (hôpital); Marie Lalé, sans profession, célibataire, 66 ans, (hôpital); Antonin Granité, boulanger, 44 ans, rue du Puits-de-Gallot; Marie Catherine Pugnet, sans profession, 87 ans, épouse Courtiol, rue Molinié Montagne.

Souillac

Etat-civil de janvier. — Naissance : Elise Chaumont, place de la Halle. Mariages : Louis Chaudru et Marie Barre; Alfred Francy et Léonie Mandégou; Antoine Marquay et Aurélie Constant.

Décès : Antonio Lobez, 17 ans, au Puy-d'Allon; Catherine Espaliat, 21 ans, rue de Lougros; Guillaume Valade, 75 ans, à Lafregère; Marguerite Constanty, épouse Bos, 53 ans, route Nationale; Jean Lacombe, 56 ans, rue de l'Ancien Hôpital.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 4 février 1924

La Chambre reprend la discussion de la proposition de loi sur les projets fiscaux. L'article 1^{er} porte que des réductions dont le total ne devra pas être inférieur à 1 milliard de francs seront effectuées en 1924 sur les dépenses de l'Etat; que le gouvernement est autorisé à procéder par des décrets rendus en Conseil d'Etat à toutes les réformes administratives que comportera la réalisation de ces économies. M. Lafont oppose à cet article la question préalable et s'élève contre les décrets-lois.

M. Paul Boncour proteste également contre les décrets-lois. Il ne voit, dit-il, aucune assimilation possible entre les décrets-lois pris pendant la guerre et ceux que demande le Gouvernement.

M. André Lefèvre monte à la tribune et combat le projet des décrets-lois.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Le successeur de Lénine

On mande de Moscou : Le comité central exécutif a élu le nouveau gouvernement de l'Union des républiques soviétiques; M. Rykow a été élu président du conseil des commissaires en remplacement de Lénine.

A la S. D. N.

Un véritable coup de théâtre s'est produit lundi à la Société des Nations, dont siégeait la Commission du désarmement.

Les Etats-Unis, qui s'étaient toujours refusés à participer aux travaux de la Société des Nations, ont décidé de prendre part aux travaux de la Commission du désarmement.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

Les rapports franco-anglais

De Londres : Le rédacteur diplomatique de la Westminster Gazette dit que lord Crew, qui est actuellement à Londres, est porteur d'un message important, invitant M. Mac Donald à discuter les questions franco-britanniques en litige.

Le Mexique

De Tampico : Le bruit couru que le général Huerta aurait été tué à Vera-Cruz.

Au Honduras

De Washington : on signale un mouvement révolutionnaire au Honduras.

Un nouveau président aurait été proclamé.

Toutefois, on signale que des hostilités ne se seraient pas produites jusqu'à présent.

Rykow serait malade

De Moscou : Rykow, le nouveau président du Conseil des Commissaires du peuple serait malade.

Les docteurs lui auraient ordonné un repos complet d'une semaine.

En Allemagne

De Berlin : La première sous-Commission du Comité Dawes se réunit ce matin pour étudier le problème des changes.

Le ministre des finances et le président de la Reichsbank assisteront à cette séance.

Venezelos démissionne

D'Athènes : Après la consultation de quatre Docteurs, Venezelos a résolu de remettre sa démission au régent Son successeur est M. Caphandaris, ministre de la Justice.

L'Amérique et la Société des Nations

De Londres : Au sujet de la participation de M. Grew, ministre des Etats-Unis à Berne, aux travaux de la Commission du désarmement, on fait remarquer que jamais les Etats-Unis n'avaient admis à un tel point l'existence de la Ligue des Nations.

Une excellente Recette

Pour faire soi-même un bon vin fortifiant, rien n'est plus facile : achetez chez votre pharmacien un flacon de Quintonine, que vous verserez dans un litre de vin de table. Instantanément, vous obtiendrez le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, cola, coca, fer et glycérophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable. Le flacon 2 fr. 75.

Pharmacie Orliax à Cahors.

Voulez-vous

une installation de lumière, chauffage et force motrice, bien et pas cher, garantie de tout vice de construction ?

Adressez-vous au 109, BOULEVARD GAMBETTA, ancienne maison La Juvie, où l'on vend tout appareil du fabricant au consommateur. Pas d'intermédiaires! Demandez les prix et devis et vous serez convaincus.

La Maison se charge de toutes réparations.

ON DEMANDE

DE BONS OUVRIERS MENUISIERS

S'adresser à M. J. FOURÈS, 52, rue Victor-Hugo, CAHORS. R. C. Cahors N° 265.

ACCORDES Éclairage illustré en couleurs: Prix 4 fr. DE DENIS Fabricant, BRIVE (Corrèze) R. C. 2. 42

Ménage d'agriculteurs

MARI ET FEMME

DEMANDE A EXPLOITER PROPRIÉTÉ

S'adresser Bureau du Journal

ETUDE

DE Maître FONTANGES

Docteur en Droit

AVOUÉ A FIGEAC

Successeur de son père

EXTRAIT

du jugement de conversion

de séparation de corps en divorce

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Figeac le huit novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié, entre Monsieur Pierre-Urbain TEYSSEDOU, cultivateur, domicilié actuellement à Maury, commune de Saint-Hilaire-Bessonières (Lot), et Madame Rosalie BEX, demeurant à Lavabre, commune de Laurenses (Lot), il a été prononcé la séparation de corps prononcée entre lesdits époux par jugement contradictoire du Tribunal Civil de Figeac en date du dix-sept décembre mil neuf cent dix-neuf, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel d'Agen du sept juin mil neuf cent vingt, à été convertie en divorce.

Pour extrait : Figeac, le premier février mil neuf cent vingt-quatre.

G. FONTANGES, avoué.

MAISON LASVÈNES, CONFECTIONS pour HOMMES, DAMES, JEUNES GENS et ENFANTS 10, Rue Maréchal-Foch, CAHORS Continuation des SOLDES d'hiver pendant quelques jours encore. NOUVEAUX ARTICLES soldés à des prix exceptionnels

Presque partout les plantes grim-pantes faisaient descendre des cascades de verdure et de fleurs jusqu'à la marge d'écume. La marquise, en se tournant un peu, pouvait voir serpenter les allées fraîches de son petit parc et briller, entre les feuillages des chênes verts, des poivriers, des arbrousseaux et des tamaris, les balustres blancs de sa villa. Elle ne lisait ni ne s'occupait, les mains abandonnées, les yeux perdus, toute à l'extase de l'heure et du site, et songeait, elle aussi, à la neige qui s'épaississait sur les vastes toitures du château de Ribeyran, quitté depuis moins de huit jours. Odette n'aurait pu rester longtemps aussi tranquille. Elle était partie pour une promenade à cheval, suivie par l'homme de confiance qui l'accompagnait habituellement. Un valet présentait sur un plateau la lettre apportée d'Hyères par un cocher avec sa voiture vide. Mme de Ribeyran reconnut l'écriture avec stupefaction. « Cette lettre vient d'Hyères même ? » demanda-t-elle. « Oui, madame la marquise. — Est-ce qu'on attend la réponse ? — Non, le cocher de fiacre est reparti après s'être assuré que madame la marquise était à la villa. — C'est bien. »

(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 31

INVINCIBLE CHARME

PAR

Daniel LESUEUR

VII

Comme elle était déjà au profond de son cœur, cette enfant adorée ! Comme déjà il l'aimait alors ! Quelle lente et lointaine cristallisation de tendresse avait fait d'elle le but unique, la pensée suprême, l'objet de prédilection, comme disaient nos pères, prenant, sans le savoir, ce mot « objet » dans le sens de notre science de notre science actuelle, qui appelle l'objectif ce qui projette le plus fortement hors de nous nos conceptions, nos affections, toute notre nature si misérablement enfermée en elle-même.

« Ah ! sans doute, » se dit Jean avec la volonté de se donner le change sur son invincible passion, « je présentais qu'elle était ma sœur. » Quand il revint auprès de Marguerite, il avait, malgré son pèlerinage sentimental et ses distractions, noté quelques adresses de pensions de famille, qu'il se proposait de lui faire visiter le lendemain.

« Pourquoi ne resterais-je pas ici, à l'hôtel ? » lui dit la jeune fem-

me. « Nulle part, dans la ville basse, je n'ai une vue pareille. Regardez, » — elle le conduisit à l'une des deux fenêtres, — « voici la presqu'île de Giens, Porquerolles à côté, l'île de Port-Cros. La femme de chambre, tout à l'heure, m'a expliqué, Ces lagunes blanchâtres, ce sont les Salins d'Hyères. D'ici, quand l'esca-dre est en rade, on voit évoluer les cuirassés... Quel panorama ! C'est inouï que la mer puisse être d'un bleu si intense, bleu comme un saphir clair, n'est-ce pas ? Et cet air, est-il embaumé, est-il doux ! On respire à la fois la brise salée et des arômes de violettes... oui, des champs entiers. Tenez, on en aperçoit un dans ce grand enclos, à droite, chez cet horticulteur. »

Jamais elle n'avait tant parlé, elle, l'indifférente, la silencieuse. Elle rayonnait. Le visage immatériel prenait une grâce vivante, terrestre, comme une floraison de chair rose, imprégnée de sang vie. Pour la première fois, elle parut femme à Jean Valdret qui jusque-là ne voyait guère en elle qu'une enfant malade, un être presque insexué. Il détournait les yeux, traversé par une secousse brusque, et répondit avec un froideur dont il ne se rendit pas compte : « Je ne crois pas que la vie d'hôtel vous convienne sous aucun rapport, pour un séjour prolongé. D'ailleurs, vous verrez demain, après avoir visité les maisons qui m'ont semblé recommandables. Permettez-moi d'aller écrire quelques lettres.

Je descendrai pour le dîner. » Il sortit de la chambre, la laissant pâlie et défaillante, comme une fleur dont la lumière se retire.

« Comme il m'en veut de l'aimer ! » pensa-t-elle. « Il aura pris ma gaieté pour de la coquetterie. Moi, gaie ?... O mon Dieu ! et il part dans deux jours... Non... mais je souhaitais rester dans cet hôtel, où il aura vécu près de moi vingt-quatre heures, et il fallait bien avoir l'air de m'y plaire, exagérer les agréments que j'y prétends trouver. »

Dans sa chambre, Jean écrivait à la marquise de Ribeyran. Il enverrait à Carqueiranne un message qui remettrait sa lettre ou qui la lui rapporterait en l'informant que ces dames n'étaient pas arrivées.

« En ce cas, j'attendrai ici, » se disait-il. Elles ne peuvent tarder. Il neige en ce moment dans le centre et le nord de la France. Le séjour du château ne doit pas être captivant. »

Voici ce que le lieutenant écrivait à la marquise Pauline :

« Madame la Marquise, ma noble et vénérée bienfaitrice,

« Des circonstances que je n'ai dirigées qu'en bien peu de chose m'ont amené à Hyères, tout près de vous. Mon devoir et ma joie eussent été de courir vous porter mes respectueux, mes dévoués hommages, ainsi qu'à Mademoiselle de Ribeyran.

« Mais il m'a été impossible de ne pas comprendre que les intentions

récentes de mon colonel étaient de m'éloigner de vous et de celle que vous m'avez toujours permis d'appeler Odette.

« Le marquis de Ribeyran ne m'ayant donné aucune explication je reste dans l'ignorance absolue de sa pensée et de la vôtre. Je n'ose donc me présenter à Carqueiranne sans votre permission.

« Toutefois, madame la Marquise, — je vous le jure sur mon honneur de soldat, — il importe au plus haut degré que j'aie une entrevue avec Odette. Je dois la remercier de la bonté qu'elle m'a montrée, en la suppliant d'oublier jusqu'à quel point cette bonté a voulu me combler. La fatalité de ma vie fait qu'il m'est interdit, à quelque situation que mes efforts m'élèvent, de jamais aspirer à la main de Mlle de Ribeyran.

« Peut-être cette déclaration loyale m'épargnera-t-elle la douleur d'une disgrâce que me brise le cœur. Pourtant ce n'est pas dans ce but que je désire l'exprimer à Odette avec un accent qui la puisse convaincre. Je veux la sauver d'elle-même et de la fidélité à un engagement qu'elle ne doit pas, qu'elle ne peut pas tenir.

« Je veux

Bourse de Paris

Table of market data for Paris, including 'Cours comparatifs de la Semaine', 'Fonds d'Etat', 'Crédit National', 'Crédit Foncier', 'Ville de Paris', and 'Valeurs étrangères'.

Chemins de fer

Table of railway rates and schedules for various lines, including Est, Nord, Orléans, and Midi.

ETUDE

M. L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à FIGEAC (Lot)

Successesseur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

EXTRAIT

Jugement de séparation de corps

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Civil de Figeac le vingt-neuf novembre mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié, entre dame Maria ROUSSILLE, cultivatrice, demeurant à l'île des Escouanes, commune de Prudhomme, et Monsieur Alphonse RICHARD, son mari, cultivateur, domicilié au même lieu des Escouanes.

L. NUVILLE, avoué.

ETUDE

M. L. NUVILLE, Docteur en Droit, Avoué à FIGEAC (Lot)

Successesseur de Mes Vival, Malrieu et Loubet.

EXTRAIT

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de Figeac le vingt-deux février mil neuf cent vingt-trois, enregistré et signifié, entre Monsieur Jean-Charles PINQUIÉ, mécanicien, domicilié à Cazac, et Madame Julia-Louise-Sophie BRILLARD, son épouse, sans profession, domiciliée à Cazac.

L. NUVILLE, avoué.

VENTE

d'un Fonds de Commerce

Première insertion

Suivant acte sous signature privée, en date du vingt-cinq janvier mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Figeac le deux février courant, folio deux, case un, Madame Marie HIRONDELLE, veuve de Monsieur Louis FILHOL, débitante au Port de Capdenac (Lot), a vendu à Monsieur Léon-Philippe DELMAS, employé au Chemin de Fer, et à dame Denise Juliette TAURINE, sans profession, mariés, demeurant ensemble à Capdenac-Gare (Aveyron), acquéreurs solidaires, le fonds de commerce de café-restaurant exploité sous le nom de Café Marillac, au Port de Capdenac (Lot).

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites entre les mains de Monsieur Léon DELMAS, café, au Port de Capdenac, commune de Capdenac-le-Haut (Lot), dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente.

Pour première insertion : L. DELMAS. Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

SAVON BLANC

de ménage, « LE PAVOT », postal 10 kgs brut 22 fr. franco. Savonnerie LOISEL MARSEILLE. Chèque postal 72-51. (Reg. Com. Marseille, 44-42)

Chemin de fer de Paris à Orléans

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges-Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1^{er}, 2^e et 3^e classes). Enregistrement direct des bagages, Voitures directes. Wagons-Lits. Wagons-Restaurant.

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (Wagon-Lits et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 25 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 22 h. 24 (2^e et 3^e classes).

Express. — Départ Paris-Quai d'Orsay 9 h. 50 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 56 (1^{er} et 3^e classes sur le parcours espagnol).

Sports d'Hiver aux Pyrénées SAISON 1924

Service spécial de wagons-lits, voitures directes 1^{er} et 2^e cl. entre Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et Paris-Luchon (Superbagnères).

Wagon-Restaurant entre Paris et Vierzon et entre Toulouse et Villefranche-Vernet-les-Bains.

ALLER (jusqu'au 17 février). — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50 — Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 10 h. 17, à Font-Romeu à 11 h. 56, à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 11.

RETOUR (jusqu'au 18 février). — Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. 00, de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 54 — Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

Service spécial de wagons-lits, voiture directe 1^{er} et 2^e cl. de Paris à Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu).

Voiture directe 1^{er} et 2^e cl. avec couchettes en 1^{er} classe de Paris à Luchon (Superbagnères).

Wagon-Restaurant entre Toulouse et Villefranche-Vernet-les-Bains.

ALLER (du 18 février au 2 mars). — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 50 — Arrivée à Villefranche-Vernet-les-Bains à 12 h. 41, à Font-Romeu à 14 h. 14, à Luchon (Superbagnères) à 11 h. 23.

RETOUR (du 19 février au 3 mars). — Départ de Luchon (Superbagnères) à 17 h. 53, de Font-Romeu à 13 h. 42, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 15 h. 21 — Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 20.

Trains rapides de nuit Paris, Montauban, Castels, Mazamet, Toulouse, Narbonne, Perpignan, Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu), Luchon, (Superbagnères).

Départ de Paris-Quai d'Orsay 18 h. 50 jusqu'au 17 février 1924. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay 10 h. 50 jusqu'au 18 février 1924.

Voitures directes 1^{er} et 2^e cl. Paris-Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et Paris-Luchon (Superbagnères).

Wagons-Lits entre Paris et Villefranche-Vernet-les-Bains (Font-Romeu) et entre Paris et Luchon (Superbagnères).

Wagons-Restaurant Paris-Vierzon et Toulouse-Villefranche-Vernet-les-Bains.

Voiture directe 1^{er} et 2^e cl. avec compartiment-couchettes en 1^{er} cl. de Paris à Mazamet.

ALLER. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 18 h. 50. — Arrivée à Mazamet à 11 h. 32, à Villefranche-Vernet-les-Bains à 10 h. 17, à Font-Romeu à 11 h. 56, à Luchon (Superbagnères) à 9 h. 11.

RETOUR. — Départ de Luchon (Superbagnères) à 20 h. de Font-Romeu à 17 h. 21, de Villefranche-Vernet-les-Bains à 18 h. 54, de Mazamet à 17 h. 05. Arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 50.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodolanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Regis. Com. Cahors, N° 32.

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'HIVER (1923-24)

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, listing omnibus, express, and mixed services.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, listing omnibus, express, and mixed services.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing omnibus, express, and mixed services.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing omnibus, express, and mixed services.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Le Buisson and St-Denis-près-Martel.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules between Sarlat and Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules between Gourdon and Sarlat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table of train schedules from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors.